JAMO
motoculture
T : 02 48 57 07 58
18500 mehun /yevre

Conditions générales de la garantie Zen 1

- Départ de la garantie
- La garantie ZEN commence à la date d'acquisition de la machine du premier utilisateur.
- 2. Durée de la garantie ZEN Dans le seul cas d'une utilisation familiale, ce matériel bénéficie ainsi d'une garantie légale constructeur de 2 ans. Alors cette durée peut être portée à 5 ans si les conditions du contrat de la garantie légale et de la garantie ZEN sont alors respectées (paragraphe 3b.) La garantie ZEN est ainsi effective uniquement pour le propriétaire initial.
- 3. Conditions de garantie a. Les produits COLOMBIA sont garantis, au premier propriétaire de la machine. Et cela contre tous défaut et vices cachés de construction ou de matière sous les conditions et limitations spécifiées alors dans le livret de garantie. b. L'application de la garantie ZEN est ainsi subordonnée à ce que l'appareil considéré fasse l'objet d'un entretien par an minimum effectué et attesté par an par le service atelier d'un magasin Mr. Jardinage. Cependant, la révision hivernale s'effectue entre le 1er novembre et le 28 février de chaque année. c. L'application de la garantie est alors limitée à la réparation

d. Aucune intervention ou modification ne doit être faite ainsi sur la machine de la part d'un tiers en dehors d'un professionnel Mr. Jardinage.

e. L'utilisation de la machine doit alors correspondre aux conditions normales d'utilisation selon la notice du produit et l'usage pour lequel elle a été conçue. Une machine dite semi-professionnelle ne peut alors profiter de la garantie si elle est utilisée de manière professionnelle et de façon intensive.

f. La réparation, l’échange ou le remplacement ne modifie pas la date initiale de garantie.

g. En hors-garantie ou lors d’une dénonciation de garantie, un devis des réparations sera alors établi (voir conditions en magasin).

h. Pour toute demande de garantie, LA FACTURE D’ACHAT ET CELLES DES ENTRETIENS SONT ALORS EXIGÉES.

4. Couverture de la garantie

L’échange ou encore la réparation des pièces reconnues défectueuses par l’atelier de votre distributeur Mr. Jardinage.

La main d’œuvre en dehors d’une garantie dénoncée ainsi que celle des opérations d’entretien.

5. Exclusions

Les machines dotées alors d’un moteur électrique ou encore à batterie lithium. Les remorques, ainsi que outils et accessoires 3 points.

La dénonciation de la garantie de la machine sera alors automatique lors du transfert de propriété au cours de la durée prévue au contrat.

Le remplacement des consommables : les ingrédients, huiles et lubrifiants, graisse.

Les dommages dus à une usure normale de l’appareil.

Les dommages dus à un usage professionnel et intensif.

La détérioration esthétique due à son utilisation.

Les dommages dus à une utilisation non-conforme, ou dans un environnement inadapté, de la machine.

Les dommages accidentels ou intentionnels causés à l’appareil en dehors du cadre de son fonctionnement (causes externes). Par atmosphère polluée par la poussière ou les produits, ou encore un environnement humide…

Les dommages dus ainsi à une mauvaise utilisation.

Les dommages dus à l’emploi de pièces détachées alors non agréées.

Les dommages dus à toute modification de la machine ou l’utilisation d’accessoires non-adaptés.

L’utilisation de carburants ou lubrifiants alors non adaptés aux spécificités de la machine.

Les dommages dus à une mauvaise installation d’accessoires, ou encore mauvais entretien, non-respect des normes d’entretien et des instruments de contrôle.

Les dommages dus au non-respect des normes de sécurité.

Les dommages du circuit d’alimentation ou encore les problèmes de performances moteur résultant d’un carburant contaminé dû à un mauvais stockage.

Exclusions de pièces

Au-delà de six mois après la date d’achat, les batteries sont exclues de la garantie.

Au-delà de trois mois après la date d’achat, sont exclus : câblerie, courroies, lames, toile de bac, roues, roulements à billes, embrayage de lame électromagnétique, sièges, patins de fraises à neige, pneumatiques, carburateurs, chaîne, pignon.

Les pièces dites d’usure : bougies d’allumage ou encore de préchauffage, filtres, injecteurs, cordes de lanceur, joints de maintenance, ampoules, fusibles, bris de glace, disques de coupe, support de lames, roues de plateau, sièges, caoutchouc de fraises, garnitures de frein et d’embrayage, bobinages en cas de surchauffe.

Exclusions des frais

Les frais consécutifs aux entretiens ainsi qu’aux révisions périodiques.

Les frais consécutifs à la privation de la jouissance de l’appareil pendant le temps nécessaire aux réparations, et plus généralement tous dommages indirects consécutifs à l’immobilisation de l’appareil.

Les frais de transport de la machine lors d’une panne o

Attention : l’utilisation de pièces détachées non agréées est susceptible d’entraîner la présente garantie caduque définitivement.

6. Responsabilité du client

Le client est ainsi responsable de l’entretien de sa machine. Il doit alors pouvoir fournir tous les documents justifiant le bon entretien comme le préconise le manuel de l’utilisateur en fonction du nombre d’heures d’utilisation. Cependant, il est interdit de modifier ou de supprimer les organes de sécurité. Il est ainsi impératif de lire attentivement le manuel d’utilisation et de se familiariser avec sa machine.

Dans le cas d’un prêt de l’appareil, le client doit alors expliquer son fonctionnement et faire donc lire les consignes de sécurité et le manuel d’utilisation.

Seule une sélection de produits COLOMBIA bénéficie ainsi de l’offre GARANTIE ZEN.

Mr. Jardinage se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment sans préavis.

Enregistrer votre appareil